



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permanenciers auxiliaires de régulation médicale

Question écrite n° 56189

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le souhait des 1 200 permanenciers auxiliaires de régulation médicale des SAMU de France de voir évoluer leur statut. Cette profession évolue et souhaite vivement que son statut professionnel soit réévalué de manière à obtenir une véritable reconnaissance de leurs missions, En conséquence, il lui demande s'il entend prendre des dispositions pour revaloriser leur statut.

Texte de la réponse

Plusieurs mesures ont été décidées en faveur des permanenciers auxiliaires de régulation médicale. D'une part, le protocole du 14 mars 2001 relatif aux filières professionnelles de la fonction publique hospitalière a permis des améliorations de leur promotion interne par un accès facilité aux corps de secrétaire médical ou d'adjoint des cadres hospitaliers. Ils ont également bénéficié du dispositif « promus/promouvables » qui accélère leur promotion de carrière. D'autre part, le plan « urgences » a prévu plusieurs mesures pour valoriser le métier de permanencier. Tout d'abord, une nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 20 points a été octroyée à chaque agent à compter du 1er janvier 2004. Ensuite, une formation d'adaptation à l'emploi sera mise en place conformément aux dispositions de la circulaire 32/2005 en cours de publication. Enfin, il n'est pas prévu à ce jour d'intégrer les permanenciers dans la catégorie B de la filière administrative.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56189

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 723

Réponse publiée le : 12 avril 2005, page 3916